



Région
Hauts-de-France



HAUTS-DE-FRANCE
ENTREPRISES
La Région Pro-Business - Pro-Emploi

LA POLITIQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN HAUTS-DE-FRANCE



Région
Hauts-de-France

LE RÔLE DU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS



- ➔ Les textes législatifs français de ces 10 dernières années ont précisé le rôle des Régions
- ➔ Les régions ont un rôle important dans le développement de l'ESS, conféré :
 - tant par la loi ESS du 31 juillet 2014 (élaboration de stratégie dédiée, co-organisation de conférences régionales)
 - que la loi NOTRÉ de 2015 (orientations ESS dans les SRDEII).



Région
Hauts-de-France

LES DOCUMENTS STRATEGIQUES

LE SRDEII



Grands enjeux :

- ➔ Faire de l'ESS un **moteur de la transformation de l'économie régionale**
- ➔ Poursuivre le **décloisonnement des entreprises et des entrepreneurs de l'ESS vers l'ensemble de l'économie** avec pour objectif leur développement en favorisant notamment les projets d'innovation sociale et de coopérations territoriales économiques
- ➔ Renforcer et **amplifier le rôle des collectivités locales** dans le développement de l'ESS en région et créer les conditions favorables de leur soutien
- ➔ Mettre en place une **stratégie régionale pluriannuelle de l'ESS**



Région
Hauts-de-France

LES DOCUMENTS STRATEGIQUES

LE SRDEII



Orientation 1 : Une Région au service des entreprises et des entrepreneurs

● Axe 3 : L'ESS et l'innovation sociale au cœur de la stratégie de développement

➔ Objectif 1 : Créer les conditions favorables au développement de l'entrepreneuriat social et solidaire

Action 1 : sensibiliser les acteurs publics et économiques à l'économie sociale et solidaire et aux atouts de ses entreprises

Action 2 : sensibiliser le grand public à l'économie sociale et solidaire

Action 3 : valoriser la contribution de l'ESS au développement local

Action 4 : améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et de financement

➔ Objectif 2 : Développer une offre d'accompagnement adaptée, inventive et de qualité, spécifique à l'ESS

Action 1 : déployer une offre d'accompagnement spécifique à l'entrepreneuriat social et solidaire et à ses modèles économiques et juridiques sur l'ensemble du territoire régional avec des opérateurs de proximité

Action 2 : déployer une offre de financement spécifique à destination des entreprises de l'ESS

➔ Objectif 3 : Soutenir les formes innovantes de coopération, porteuses d'activités économiques et d'emplois dans les territoires

Action 1 : favoriser la diffusion et l'appropriation de la culture de la coopération entre les acteurs économiques dans les territoires

Action 2 : soutenir les projets de coopérations territoriales économiques multiacteurs à tout stade de maturité

Action 3 : encourager et soutenir les projets de mutualisation entre entreprises de l'ESS

L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

DÉPLOYÉE ET SOUTENUE PAR LA RÉGION



POUR QUI ?

3 catégories de cibles :

- Les porteurs de projet,
- Les entreprises de l'ESS (principalement les associations employeuses, les coopératives, les sociétés commerciales de l'ESS)
- Les EPCI

POUR QUOI ?

Des réponses à des besoins multiples :

- Selon la phase de vie de l'entreprise (en projet, en création, en développement, en consolidation face aux difficultés)
- Selon des besoins spécifiques (coopération, digitalisation, innovation sociale)

PAR & AVEC QUI ?

25 partenaires opérationnels :

- Les têtes de réseaux et réseaux
- Les financeurs solidaires
- Les structures d'accompagnement
- Les syndicats d'employeurs et groupements

COMMENT ?

3 leviers d'accompagnement :

- Le conseil (info, généraliste, spécialiste),
- Le financement (en fonds propres, prêts, garanties, subvention),
- La mise en réseau (pour orienter, pour coopérer, pour s'ancrez)

65 partenaires financeurs :

- L'Europe
- L'Etat dans ses différentes composantes et agences
- Les Départements
- Les EPCI et communes
- Les banques et institutions financières
- Les fondations et mutuelles

Une équipe Région dédiée

Une diversité d'outils :

- Une politique spécifique
 - ↳ avec 10 outils spécifiques pour l'ESS
- Une politique transversale
 - ↳ Avec des outils à destination des entreprises ouverts à l'ESS
 - ↳ Des outils sectoriels ou thématiques ouverts à l'ESS



Région
Hauts-de-France

LES DOCUMENTS STRATEGIQUES

LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE



Accompagner aujourd’hui, améliorer l’existant *Défis actuels*

- Faciliter l’interconnaissance entre les acteurs de l’écosystème
- Garantir un déploiement équitable sur l’ensemble du territoire régional
- Aller plus loin dans la transversalité
- Cultiver sa capacité à innover et anticiper pour accompagner le secteur
- Améliorer la lisibilité et mieux structurer l’accompagnement des PME et grandes entreprises



Région
Hauts-de-France

LES DOCUMENTS STRATEGIQUES

LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE



Accélérer les transitions *Défis thématiques*

- ➔ Le renouvellement générationnel
- ➔ L'attractivité des métiers
- ➔ La transition numérique
- ➔ La transition écologique et rev3

Préparer demain *Défis de moyen terme*

- ➔ Renforcer l'observation régionale et locale pour mieux anticiper et répondre aux enjeux
- ➔ Favoriser plus encore les coopérations par le décloisonnement de l'ESS vers l'ensemble de l'économie et entre familles de l'ESS
- ➔ Structurer et outiller une démarche prospective pour être aux rendez-vous des nouvelles activités, nouveaux métiers, nouveaux emplois de demain

LA RELATION ENTRE LA REGION ET LES ACTEURS DE L'ESS EN HAUTS-DE-FRANCE

Avec les entreprises : A travers le **conventionnement avec les entreprises** de l'ESS en application des cadres d'intervention des aides directes régionales spécifiques

Avec les opérateurs : A travers le **conventionnement annuel avec les opérateurs** des dispositifs cofinancés par la Région. A travers le **conventionnement annuel ou pluriannuel avec les opérateurs** des dispositifs d'accompagnement à l'initiative de la Région. Dans les **instances de pilotage** propres à chaque opérateur, avec les partenaires financeurs

Avec les réseaux : A travers le **conventionnement avec les réseaux**, relatif aux plans d'actions / programmes d'activités cofinancés par la Région.

Avec les collectivités territoriales / EPCI : A travers le **conventionnement de partenariat** relatif au financement des aides aux entreprises de l'ESS avec les EPCI. A travers le **conventionnement avec les EPCI** en application du cadre d'intervention « **Territoires d'ESS** ». Dans les **instances de pilotage** propres à chaque collectivité territoriale / EPCI.

Avec l'Etat : Dans la co-organisation d'un comité technique ESS en lien avec réseaux et départements. Dans la co-organisation des conférences régionales. Dans des instances de pilotage.